

## Démarche générale pour la gestion des entreprises généralant des eaux usées non domestiques

La gestion des rejets d'eaux usées non domestiques dans les réseaux est un enjeu important pour les collectivités, pour parvenir à une bonne maîtrise de leurs systèmes d'assainissement et des pollutions à la source. Or, cette maîtrise passe par la mise en place d'une démarche efficace permettant d'identifier les entreprises généralant des eaux usées non domestiques, de cadrer leurs rejets et d'en réaliser un suivi. Ce présent document synthétise les étapes clé de cette démarche et mentionne les différents outils disponibles pour les mener à bien.

|   | Les différentes étapes   | Outils/remarques   |  |
|---|--|--|--|
| PRÉREQUIS   | Faire une pré-sélection des entreprises susceptibles d'avoir des rejets autres que domestiques et les classer en 4 groupes (1, 1bis, 2 et 3)   | <p>Sources d'information pour le recensement des entreprises : CCI, CMA, Pages Jaunes, Base ministérielle des installations classées (<a href="#">lien</a>)</p> <p>Outil Graie : "Éléments de réflexion pour la hiérarchisation d'actions vis à vis d'entreprises de petites taille généralant des eaux usées non domestiques" (<a href="#">lien</a>)</p>  |  |
|   | Rédiger:<br>- le règlement d'assainissement (dont la formule d'assiette pour le groupe 3)<br>- les conventions et autorisations type   | <p>Outil Graie : "Pour la rédaction du volet effluents non domestiques dans le règlement d'assainissement" - partie prescriptions financières (<a href="#">lien</a>)</p> <p>Outil : extrait des recommandations ministérielles de 1999 pour le calcul de la redevance assainissement (<a href="#">lien</a>)</p>  |  |
|   | Définir le plan d'action   | Outil Graie : "Définir la stratégie pour la gestion des entreprises généralant des effluents non domestiques : les grandes questions à se poser" ( <a href="#">lien</a> )  |  |
|   | Prendre RDV avec le signataire de la collectivité pour une explication réglementaire, technique, financière, avec remise de la délibération pour une signature du conseil reprenant ces paramètres   | Outil : exemple de délibération type ( <a href="#">lien</a> )  |  |
| DIAGNOSTIC ET DEFINITION DES CONDITIONS DE RACCORDEMENT   | ACTION TERRAIN   | 1 - Prendre RDV avec une personne de l'entreprise compétente sur le sujet<br>Selon la taille de l'entreprise : responsable de l'entreprise, responsable du site, technicien maintenance, ingénieur environnement, ingénieur QSE...etc  | Sécurité : respecter les règles de sécurité de l'entreprise (signature d'un plan de prévention si nécessaire), formation espace confiné-travail en hauteur, être accompagné du référent.   |
|   |  | 2 - Réaliser un diagnostic auprès de chaque entreprise, en 2 temps :<br>- renseigner le questionnaire avec le référent sur site (il pourra être transmis au préalable à l'entreprise)<br>- visite du site avec le référent et validation des informations fournies<br>Recommandé : réalisation d'investigations complémentaires : traçage réseau, prélèvement et analyses du rejet...etc   | <p>Pièces à demander à l'entreprise : facture d'eau, fiche produit et fiche sécurité, mode process si existants : arrêté préfectoral, plans, schémas du site, plans, schéma du traitement et/ou prétraitement, déclaration Agence de l'Eau, registre ou tableau de suivi des déchets...</p> <p>Outil Graie : "Formulaire type de diagnostic des entreprises susceptibles de rejeter des eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement (grandes industries)" (<a href="#">lien</a>)</p> <p>Outil Ascomade : "Formulaires de renseignement type pour différentes activités" (<a href="#">lien</a>)</p> |
|   |  | 3 - Rendu du diagnostic à l'entreprise comprenant :<br>- le questionnaire renseigné (ou une synthèse)<br>- la liste des travaux à réaliser (et autres préconisations éventuelles)  |  |
|   | ADMINISTRATIF  | 4 - Définition du mode de gestion administrative de l'entreprise :   |  |
|   |  | <p><b>Groupe 1</b><br/>entreprises ayant des rejets domestiques<br/>=&gt; respect du règlement de service assainissement</p> <p><b>Groupe 1 bis assimilés domestiques</b><br/>=&gt; règles dans le règlement de service assainissement<br/>=&gt; autorisation de déversement</p> <p><b>Groupe 2</b><br/>entreprises ayant des rejets autres que domestiques en qualité/quantité moindre<br/>=&gt; respect du règlement de service<br/>=&gt; Arrêté 1331-10 CSP</p> <p><b>Groupe 3</b><br/>entreprises ayant des rejets autres que domestiques en qualité/quantité importante<br/>=&gt; respect du règlement de service<br/>=&gt; Arrêté 1331-10 CSP<br/>=&gt; Convention spéciale de déversement</p> |  |
|   |  | 5 - Mettre en forme :<br>- les arrêtés d'autorisation de raccordement (groupes 2 et 3)<br>- les convention spéciales de déversement (groupe 3)<br>- les demandes de mise en conformité vis à vis du règlement  | Outil : voir modèles disponibles sur le site du GRAIE et auprès de l'ASCOMADE  |
| 6 - Lire et négocier la convention spéciale de déversement avec l'ensemble des signataires de la convention | Remarque : privilégier un contact direct avec les signataires !  |  |  |
| FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES ENTREPRISES   | <p>Suivi des entreprises conventionnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi administratif : suivi des conventions (renouvellement, calcul du coefficient de pollution...)</li> <li>- suivi technique : mise en place du contrôle des rejets, récupération des données d'autosurveillance, suivi de l'entretien des installations de prétraitement et/ou traitement, réalisation de bilans annuel avec l'entreprise...</li> <li>- suivi des travaux de mise en conformité</li> </ul> | <p>Remarque sur l'outil de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- jusqu'à une centaine d'entreprises : Excel ou Access suffisant</li> <li>- au delà : réflexion sur utilisation d'un logiciel spécifique</li> </ul>  |  |